

## ACQUISITION DE VÉHICULE DANS UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

### OBTENIR SON QUITUS FISCAL

Particulier ou professionnel, afin de permettre l'immatriculation en France de votre véhicule acquis dans un pays de l'Union européenne (UE), vous devez demander votre QUITUS FISCAL auprès de votre Service des Impôts des Entreprises (SIE).

À cet effet, vous devez éditer à partir du site « [Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr) » le formulaire **1993-PART-D-SD** (particuliers) ou **1993-PRO-D-SD** (professionnels), puis le remplir et le signer.

Ce formulaire est ensuite à adresser au SIE compétent, accompagné du paiement de la TVA éventuellement due.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, afin de faciliter vos démarches, la DDFIP d'Eure-et-Loir vous propose d'adresser votre demande **1993 PART ou PRO** accompagnée **de la copie** du certificat d'immatriculation européen et **de la copie** des pièces justificatives **par simple courriel** aux adresses suivantes :

Vous êtes un professionnel		
Vous dépendez du SIE de ...	SIE de compétence <u>en matière de quitus fiscal</u>	Adresse courriel à laquelle adresser votre demande
Chartres	<b>CHARTRES</b>	<a href="mailto:sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Châteaudun	<b>CHARTRES</b>	<a href="mailto:sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Dreux	<b>DREUX</b>	<a href="mailto:sie.dreux.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.dreux.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>

Vous êtes un particulier			
Vous dépendez du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de ...	SIE de rattachement	SIE de compétence <u>en matière de quitus fiscal</u>	Adresse courriel à laquelle adresser votre demande
Chartres	Chartres	<b>CHARTRES</b>	<a href="mailto:sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Châteaudun	Châteaudun	<b>CHARTRES</b>	<a href="mailto:sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Dreux	Dreux	<b>DREUX</b>	<a href="mailto:sie.dreux.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.dreux.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Nogent-le-Rotrou	Chartres	<b>CHARTRES</b>	<a href="mailto:sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr">sie.chartres.quitus@dgfip.finances.gouv.fr</a>

Il vous est toujours possible de remettre en mains propres votre demande **1993 PART ou PRO** ainsi **que la copie des pièces justificatives, uniquement sur rendez-vous**, auprès de votre SIE de rattachement (prise de rendez-vous à partir de votre espace personnel sur « [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) »).